



Monsieur Fernand ETGEN
Président
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 17 juin 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de l'Intérieur** concernant **les reproches d'une gestion défaillante du syndicat intercommunal SIGI.**

Le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI) est régi par la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes et l'arrêté grand-ducal du 31 mars 1982 autorisant sa création. La page web du SIGI décrit le syndicat comme un « *acteur public majeur du Luxembourg au service de plus de 600 000 citoyens* » qui « *crée des solutions informatiques adaptées aux métiers communaux et utilisées par les 101 communes luxembourgeoises, quelque 60 syndicats intercommunaux, 30 offices sociaux du pays, ainsi que 537 crèches et maisons relais* » et que « *fonctionnant selon un esprit entrepreneurial, les équipes du SIGI travaillent suivant un mode de gestion agile et novateur favorisant l'engagement, la créativité et l'initiative.* ». Le SIGI est notamment à l'origine des solutions logicielles GESCOM et SIGINOVA.

Depuis plusieurs années apparaissent de manière occasionnelle des reproches sur la gestion administrative et financière par le directeur du SIGI, sur un climat de travail difficile, ainsi que sur une défaillance de contrôle politique de ce syndicat très important en termes de budget. En 2017, un email anonyme avec un document de 30 pages fut même envoyé depuis un compte interne du SIGI à des membres insinuant des dépenses non fondées voire irrégulières (utilisation privée de matériel, contrat de fourniture de services en matière de communication, ...). Enfin, la Fédération Générale de la Fonction Communale (FGFC) pointe du doigt des faits similaires.

Depuis le 1^{er} juin, une série d'articles du journal en ligne REPORTER vient de rallumer la mèche et la FGFC en a également profité pour rappeler ses critiques et pour reprocher aux élus communaux en charge du contrôle du SIGI de préférer ignorer les problèmes.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

1. Madame la Ministre a-t-elle connaissance des détails des reproches à l'encontre du SIGI ? Comment évalue-t-elle leur gravité et leur pertinence ?

2. Le Ministère de l'Intérieur a-t-il effectué, depuis 2017, des contrôles spécifiques, ou plus poussés, en ce qui concerne les reproches récurrents concernant la gestion administrative et financière du SIGI ? Dans la négative, est-ce que Madame la Ministre entend lancer une analyse plus approfondie ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



François BENOY
Député



**Réponse de Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, à la question parlementaire n° 6371
de l'honorable député François Benoy concernant les reproches d'une gestion défaillante du
syndicat intercommunal SIGI**

Le député s'enquiert des dysfonctionnements au Syndicat intercommunal de gestion informatique (ci-après « SIGI ») relevés par des articles de presse récents.

Le contrôle administratif sur les syndicats de communes que j'exerce dans le cadre strict de la Constitution, de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes ne permet pas une ingérence de ma part dans la gestion journalière du syndicat qui relève de la compétence du bureau du syndicat. L'organe exécutif dispose de tous les moyens nécessaires à une bonne administration du syndicat sous la surveillance du comité, composé des délégués des communes membres, appelés à rendre compte de leur action au sein du syndicat et à communiquer les informations relatives aux activités du syndicat aux conseils communaux qu'ils représentent. Il appartient dès lors en premier lieu aux autorités syndicales elles-mêmes de prendre les mesures appropriées lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés de gestion de l'entité qu'elles sont chargées d'administrer.

Toutefois, les suspitions de mauvaise gestion administrative, financière et du personnel du SIGI évoqués par la presse m'ont interpellé et m'ont amené à inviter le bureau du SIGI à une entrevue dans le but de me renseigner sur les reproches dont il a été question dans des articles récents. Les membres du bureau m'ont informé qu'ils demanderont au comité de commander un audit externe dont il faudra attendre les conclusions. Par ailleurs, le fonctionnement du SIGI fut à l'ordre du jour de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité des Chances du 6 juillet 2022.

Le comité du SIGI s'est réuni en date du 12 juillet 2022 et a fait savoir par un communiqué de presse du même jour qu'il a donné « *son feu vert pour l'instauration d'un groupe de travail en vue d'un processus d'audits internes aux sujets notamment de la transparence financière et du climat social ainsi que d'une enquête externe pour analyser les besoins des communes.* » Le SIGI souhaite également « *lancer une enquête externe dans le but d'améliorer la collaboration avec les communes, et de mieux pouvoir répondre à la diversité des besoins et demandes exprimés envers le SIGI.* »

En ce qui concerne la surveillance administrative, le SIGI est soumis aux mêmes contrôles que les autres entités du secteur communal, notamment par le biais de la vérification du budget et des comptes ainsi que par la tutelle administrative d'approbation, d'annulation et de suspension.

Dans le cadre de la vérification du budget et des comptes récents du SIGI, effectuée par sondages, des irrégularités ont été constatées et les observations y relatives ont été adressées aux organes du syndicat selon la procédure habituelle afin qu'il y soit remédié. Toutefois, ces irrégularités n'étaient pas, jusqu'à présent, de nature à rendre nécessaires des contrôles approfondis.

Il faut savoir encore que le contrôle des comptes des entités communales, n'étant pas un contrôle d'opportunité, se limite à l'examen de la légalité et de la régularité des recettes et des dépenses communales.

Luxembourg, le 20.07.2022
La Ministre de l'Intérieur
(s.) Taina Bofferding